



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021 **ADAPTEES AU CYCLOTOURISME**



Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs <ul style="list-style-type: none"> - Scolaire - périscolaire - Sport extrascolaire en club et encadré • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée : respect protocole sanitaire et du règlement fédéral accueil de mineurs dans les clubs - Groupe de 12 jeunes mineurs + 2 encadrants - Respect du couvre-feu ; 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée : respect protocole sanitaire et du règlement fédéral accueil de mineurs dans les clubs - Groupe de 12 jeunes mineurs + 2 encadrants - Respect du couvre-feu ; 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée : respect protocole sanitaire et du règlement fédéral accueil de mineurs dans les clubs - Groupe de 12 jeunes mineurs + 2 encadrants ;
	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et intérieur - Pratique avec contact autorisé (respect protocoles sanitaires) - Dérogation au couvre-feu - Vestiaires ouverts 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et intérieur - Pratique avec contact autorisé (respect protocoles sanitaires) - Dérogation au couvre-feu - Vestiaires ouverts 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et intérieur - Pratique avec contact autorisé (respect protocoles sanitaires) - Dérogation au couvre-feu - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle ou en club non encadrée • Pratique en club encadrée par un diplômé fédéral ou professionnel 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact direct (respect des protocoles sanitaires) - 10 personnes maximum par groupe dans l'espace public (route et chemin) 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur Pratique avec contact (respect des protocoles sanitaires) - En intérieur pratique sans contact - 10 personnes maximum par groupe 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée (respect des protocoles sanitaires) - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact (respect des protocoles sanitaires) - 10 personnes maximum par groupe dans l'espace public 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur avec contact (respect des protocoles sanitaires) ; - 25 personnes maximum par groupe dans l'espace public ; 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact (respect des protocoles sanitaires) - Sans limitation de rassemblements
ATTENTION : la réglementation fédérale préconise de rouler par groupe de 20 pour des raisons de sécurité et de partage de la route			

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
ORGANISATIONS DE RANDONNEES			
Mineurs Critérium du jeune cyclo et VTT Concours d'éducation routière	<p>ATTENTION : seules les compétitions ont été identifiées par le ministère des sports. Les préfetures peuvent prendre toutes les décisions (interdictions et autorisation) pour le déroulement des randonnées organisées par les structures fédérales. Les informations ci-dessous ne sont qu'indicatives, il ne faut pas hésiter à contacter les services des préfetures, qui ont la volonté d'une reprise des activités mais souhaitent que cela se fasse dans le plus grand respect des règles sanitaires et avec du bon sens.</p> <p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement intérieur : sans limitation de participants 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur sans limitation de participants 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur sans limitation de participants
	<p style="text-align: center;">Adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique sans contact (respect des protocoles sanitaires) - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve)
RESTAURATION - BUVETTE			
	Protocole Hôtellerie Café Restauration applicable	Protocole Hôtellerie Café Restauration applicable	Protocole Hôtellerie Café Restauration applicable

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLEMENTAIRE



GOUVERNEMENT.FR/INFO-COVID19



0 800 130 000
(appel gratuit)